

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° II-AE8

présenté par
M. Weissberg et Mme Caroit

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	150 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	150 000	0
TOTAUX	150 000	150 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer le « Pass éducation langue française » dans la continuité des engagements du Président de la République vis-à-vis des Français de l'étranger ainsi que du rapport sur l'enseignement français à l'étranger confié par le Premier ministre à Samantha Cazebonne, députée des Français établis hors de France, en juillet 2018. Il a pour but de compléter le service proposé par le réseau de l'Agence pour l'enseignement du Français à l'étranger (AEFE) en donnant accès à l'enseignement de notre langue à davantage d'enfants français résidant à l'étranger. Grâce

au Pass éducation langue française, les familles pourraient donc avoir accès à des modules d'enseignement du français à des tarifs à coût réduit.

Investir pour permettre aux enfants scolarisés dans les systèmes nationaux de garder un lien fort avec notre langue est décisif pour le France comme pour eux. Il s'agit en effet de leur garantir le meilleur accès possible à l'éducation française lorsqu'eux ou leurs parents feront le choix de rentrer dans notre pays. Créer les conditions de l'accessibilité du bilinguisme pour ces enfants est également décisif pour leur donner des outils indispensables à leur vie professionnelle future et par conséquent au rayonnement ed notre pays et de notre langue.

Le réseau d'associations FLAM (Français LAngue Maternelle) propose l'apprentissage du français dans un contexte extra-scolaire et relève d'initiatives locales. Ce dispositif bénéficie d'un soutien de l'AEFE, soutien qu'il est aujourd'hui nécessaire de développer afin d'assurer la pérennité de ce réseau et des associations qui le composent.

L'action n° 5 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme 185 abonde l'action n° 2 « Accès des élèves français au réseau AEFÉ » du programme 151.